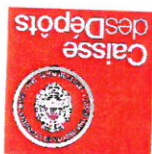




Ville de THIAIS
Projet de contrat de ville
2015 – 2020



Immobilière 3F



PREFET DU VAL-DE-MARNE

Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



SOMMAIRE

PREAMBULE

1. Présentation de la Ville et du quartier

- 1.1. La Ville
- 1.2. Le quartier des Grands Champs
- 1.3. Plans : le quartier des Grands Champs... dans la Ville

2. Diagnostic territorial partagé

- 1. Environnement urbain
- 1.1. Diagnostic urbain
- 2.2. Etat d'avancement du PRU juillet 2014

2. Diagnostic social

- 2.1. Caractéristiques sociales
- 2.2. Bilan du CUCS 2007-2014
- 2.2.1 Emploi
- 2.2.2 Education
- 2.2.3 Citoyenneté, Cadre de vie et Prévention de la délinquance
- 2.2.4 Santé

3. Objectifs opérationnels

3.1. Pilier Cohésion sociale

- 3.1.1 Orientation stratégique N°1: Favoriser la réussite éducative et l'égalité des chances
- 3.1.2 Orientation stratégique N°2: Encourager les pratiques sportives et culturelles
- 3.1.3 Orientation stratégique N°3: Renforcer le lien social
- 3.1.4 Orientation stratégique N°4: Assurer tranquillité publique et prévention de la délinquance
- 3.1.5 Orientation stratégique N°5: Développer un volet santé au sein du quartier

3.2 Pilier Cadre de vie et renouvellement urbain

- 3.2.1 Orientation stratégique N°1: Poursuivre la réalisation des opérations prévues au PRU
- 3.2.2 Orientation stratégique N°2: Mettre en place la Gestion Urbaine de Proximité
- 3.2.3 Orientation stratégique N°3: Proposer une stratégie de peuplement concertée
- 3.2.4 Orientation stratégique N°4: Améliorer la qualité des espaces publics et leurs usages

3.1. Pilier Développement économiquement et emploi

- 3.3.1 Orientation stratégique N°1: Soutenir la création d'activités économiques et commerciales
- 3.3.2 Orientation stratégique N°2: Favoriser l'accès et/ou le retour à l'emploi
- 3.3.3 Orientation stratégique N°3: Agir pour une meilleure mobilité professionnelle

4. Les engagements des partenaires

- 4.1 Engagements de l'Etat
- 4.2 Engagements de l'Institution judiciaire
- 4.3 Engagements de l'Education nationale

- 4.4 Engagements du Conseil Régional
- 4.5 Engagements du Conseil départemental
- 4.6 Engagements de Pôle emploi
- 4.7 Engagements de la Caisse des Dépôts
- 4.8 Engagements de la Caisse d'allocations familiales
- 4.9 Engagements de l'Agence Régionale de Santé
- 4.10 Engagements de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
- 4.11 Engagements du Bailleur social Immobilière 3F

5. Organisation générale et pilotage

- 1. Comité de pilotage
- 2. Comité technique
- 3. Structure interne/Evaluation
- 4. Signataires

L'Etat,

Représenté par Monsieur Thierry LELEU, Préfet du Val-de-Marne,

La Commune de Thiais,

Représentée par Monsieur Richard DELL'AGNOLA, Maire, Conseiller départemental

La Région d'Ile-de-France,

Représentée par Monsieur Jean-Paul HUCHON, Président du Conseil Régional d'Ile-de-France,

Le Conseil Départemental,

Représenté par Monsieur Christian FAVIER, Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne,

Le Procureur de la République

Représenté par Madame Nathalie BECACHE

L'Inspection d'Académie

Représentée Madame Elisabeth LAPORTE, Inspecteur d'académie

Le Groupe Immobilière 3F,

Représenté par Monsieur Daniel BOURGEOIS, Directeur départemental du Val de Marne

La Caisse des Dépôts,

Représentée par Monsieur Claude SCHNEEGANS, Directeur territorial

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Val-de-Marne,

Représentée par Madame Géraldine FROBERT, Directrice générale

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat 94

Représentée par Monsieur Jean-Louis MAITRE, Président

Pôle Emploi Délégation du Val-de-Marne

Représenté par Monsieur Bruno PERON, Directeur territorial

La Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne

Représentée par Monsieur Robert LIGIER, Directeur

L'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration

Représenté par Madame Isabelle BELEAU-BRIARD

Directrice territoriale

L'Agence Régionale de Santé IDF

Représentée par Monsieur Eric VECHARD, Délégué territorial du Val-de-Marne

Convient de signer le présent contrat de ville de Thiais 2015-2020 qui détermine la stratégie pour le développement du quartier prioritaire « les Grands Champs », en précise le mode de pilotage ainsi que les enjeux et les orientations dans lesquels chacun des signataires souhaite s'engager.

Les contrats de ville nouvelle génération constituent le cadre d'action d'une politique de la ville renouvelée.
La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale définit ce nouveau cadre contractuel.
La circulaire du Premier ministre du 30 juillet relative à l'élaboration des contrats de ville 2015-2020 et la circulaire du 15 octobre 2014 relative aux modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville rappellent les principes structurants suivants :

- Un contrat unique intégrant les dimensions sociale, urbaine et économique,
- Un pilotage partagé et mobilisant l'ensemble des partenaires concernés,
- Un contrat mobilisant prioritairement le droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales.
- Un contrat s'inscrivant dans un processus de co-construction avec les habitants.

Le décret N° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixe le périmètre des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Le contrat de ville de Thiais vise à mobiliser les partenaires signataires autour du projet de politique de la ville afin de réduire les écarts de développement et améliorer les conditions de vie des habitants du quartier des Grands Champs.

L'objectif du contrat de ville proposé pour le quartier prioritaire des Grands Champs vise à renforcer la synergie attendue entre le programme de renouvellement urbain, dont certaines opérations restent à mener, et les actions de développement économique et social en vue d'une amélioration globale des conditions de vie des habitants.

Pour la ville de Thiais il s'agit de transformer la cité en quartier ouvert où l'égalité de chances serait garantie et le développement économiquement et social assuré.

Présentation de la ville et du quartier

Thiais, ville canton du Val de Marne de 632 hectares, est située à 7 km au sud de Paris entre les communes de Vitry-sur-Seine, Choisy-le-Roi, Orly, Rungis et Chevilly-Larue. Ville résidentielle de 29 766 habitants, son territoire est structuré principalement autour d'un parc d'habitat dense et de nombreux pôles d'activités. Le Cimetière parisien de Thiais à l'Ouest de la Ville occupe un sixième du territoire communal en termes de superficie. Les espaces verts existants ou en projet représentent une surface de 31 ha environ.

Infrastructures

Thiais est dotée d'une infrastructure routière conséquente : la RN7 à l'Ouest, les routes départementales RD 60 et RD 305, la route nationale 186 et l'autoroute A86 qui longe dans sa partie couverte le quartier des Grands Champs. La ville est irriguée par de nombreuses lignes de transports en commun : lignes 185 et 103 sur la RD 7, le TVM Saint-Maur des Fossés – Croix de Berny et la ligne 393, la ligne T7 tramway. Toutefois la desserte du quartier des Grands Champs est assurée par la seule ligne de bus 103 dont la fréquence est jugée insuffisante par les habitants. La navette municipale Grignon-Grands Champs mise en place en septembre 2014 complète le réseau de transport urbain. En termes d'équipement à caractère économique, Thiais comptabilise environ un millier d'entreprises se répartissant comme suit :

- 57 % dans le secteur des services
- 33 % dans le secteur du commerce
- 7 % dans le secteur de la construction
- 3 % dans le secteur de l'industrie.

Les activités économiques et commerciales sont organisées autour de plusieurs pôles : La zone Senia : entrepôts, activités agro-alimentaires : environ 315 entreprises et 500 emplois sur une surface totale de 110 hectares répartis pour moitié sur Thiais et Orly. Le Centre Commercial Régional Belle-Epine: depuis son extension en 1997, le centre regroupe 250 commerces ou travaillent 3500 personnes (2800 salariés auxquels il faut ajouter les activités du centre d'affaires, soit 700 salariés). Le Centre commercial Thiais Village : ouvert en 2007, le complexe commercial, avec sa quarantaine de boutiques et ses restaurants a permis la création de près d'un millier d'emplois. Par ailleurs, le Marché d'Intérêt National de Rungis se trouve à proximité de Thiais. Il regroupe 1193 entreprises et 11826 salariés.

Habitat

En 2011, le parc de logements comptait 12 506 unités dont 73% de logements collectifs et 24% de logements individuels. Sur les résidences principales, on y dénombre 49% de propriétaires et 47,7% de locataires. Au 1^{er} janvier 2013, les 2361 logements locaux sociaux représentent 28,86% du parc total.

La commune est dotée d'un Plan Local de l'Habitat quinquennal 2012-2017 : La construction de logements prévue est de 1200, soit une moyenne de 200 par an, dont au moins 50 logements

sociaux, y compris la reconstitution de l'offre locative sociale sur le site des Grands Champs, ce qui représente 25 logements par an.

Un Projet d'Aménagement de Développement Durable, élaboré en janvier 2015 sert de base à l'élaboration du PLU qui sera adopté fin 2015.

En 2014, la Ville de Thiais a décidé d'intégrer le Territoire du Grand Orly qui fait l'objet d'un Contrat de Développement Territorial (CDT) en cours de finalisation : un territoire de 15 communes, premier pôle économique sud francilien de 170 000 emplois.

Caractéristiques urbaines du quartier prioritaire des Grands Champs

Le quartier des Grands Champs est situé au nord-ouest de la commune, à proximité du centre-ville et de nombreux équipements : piscine, Palais des sports, Hôpital privé de Thiais.

Néanmoins, mal desservi par les transports en commun, le territoire est marqué par des coupures urbaines importantes :

- A l'ouest, emprise de l'autoroute A86 (couverte au niveau des Grands Champs) et Cimetière parisien de Thiais.

- Au sud, les jardins familiaux et la ZAC du Moulin à Cailloux (qui accueille depuis 2007 le Centre commercial de Thiais Village)

- Les tours situées derrière le linéaire commercial, le long de la route départementale RD 60

- De vastes espaces non valorisés, sans statut véritable renforçant le sentiment d'enclavement.

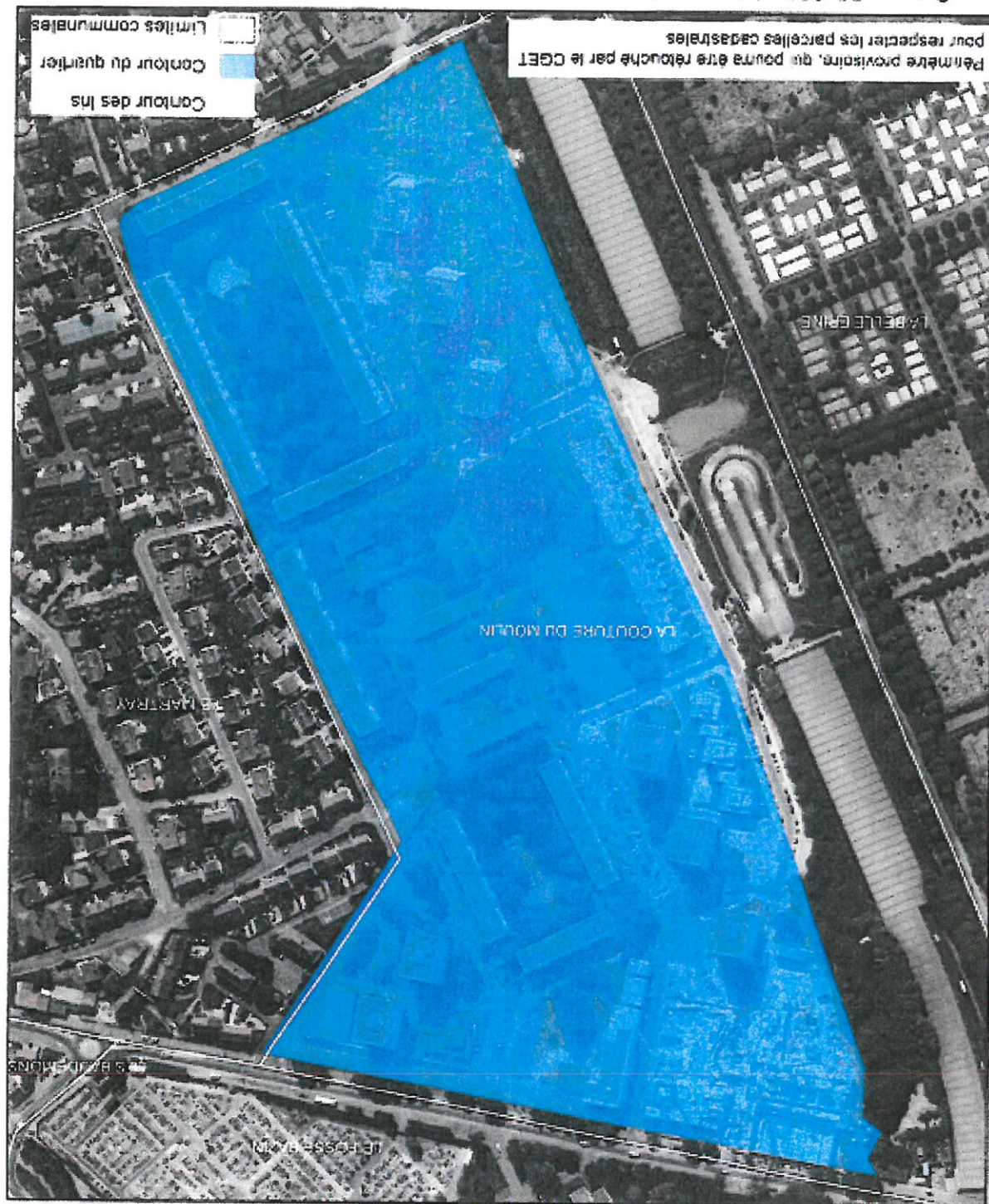
- Le groupe scolaire Buffon implanté au cœur du site contribuait à contraindre la mobilité au sein du quartier et rend l'ensemble résidentiel peu lisible.

Un diagnostic social réalisé en 2005 ne concluait pas à un décrochage profond du quartier par rapport à l'ensemble du territoire communal.

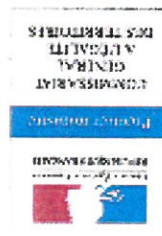
Toutefois, la persistance des décalages en termes de développement économique et social risquait d'aboutir à une ségrégation multiforme et à une rupture franche du quartier.

Les caractéristiques sociales et urbaines du quartier observées justifiaient l'éligibilité de ce quartier aux programmes de rénovation urbaine soutenus par l'Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain.

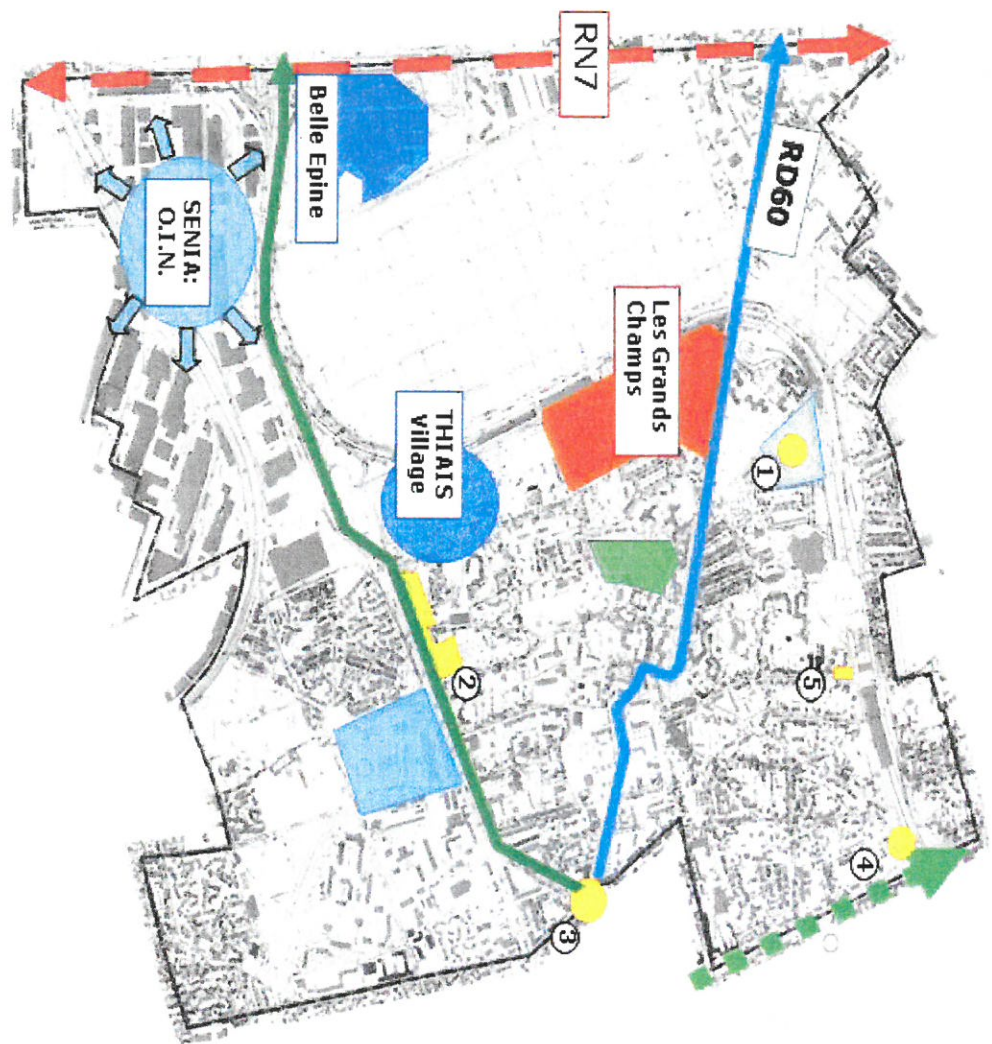
Un projet de renouvellement urbain, conventionné avec l'Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain (ANRU) en 2009 a ainsi permis d'engager de nombreux travaux visant à diminuer les ruptures urbaines et sociales entre le quartier des Grands Champs et le reste de la Ville.



Département : Val de Marne
 Commune : Thiais
 Thiais
 Quartier : Les Grands Champs



Plan de la Ville



- Quartier des Grands Champs
- Zones d'activités commerciales:
 - Thiais Village
 - Belle Epine
- Zones d'activités:
 - GEP RIM - 18 000m² d'activités et 6 000m² de bureaux
 - SENIA : O.I.N.
- Equipements
 - Cuisine centrale-Equipement public de quartier
- Logements:
 1. Quartier Nord - 80 maisons
 2. ZAC de Versailles - 128 logements
 3. ZAC de la Porte du Levant
 4. ZAC de la porte d'Alila - 300 logements
 5. 74 rue Jean Jaurès - 65 logements
- Espaces verts:
 - Le parc de Cluny
- Transports:
 - TVM
 - ⇓ Futur ligne tram T9
 - ⇄ TRAM RN7
 - Plus 103 et 185

DIAGNOSTIC TERRITORIAL PARTAGE

Le diagnostic partagé a permis de dresser un état des lieux et de préciser les difficultés majeures identifiées dans le quartier des Grands Champs aux plans urbain, économique et social.

1. Environnement Urbain

1.1 Diagnostic urbain

L'ensemble immobilier, initialement propriété de l'immobilière 3F, regroupait 932 logements HLM et comportait 19 bâtiments, 10 tours et 9 barres, abritant 2800 habitants environ.

Aux difficultés urbaines, telles que l'enclavement, une irrigation viaire insuffisante, une concentration de logements sociaux et des espaces libres non valorisés, un appareil commercial en déclin et des équipements scolaires enclavés, s'ajoutent les difficultés économiques et sociales de la population résidente.

La Ville de Thiais et le bailleur social Immobilière 3F ont initié un projet de rénovation urbaine soutenu par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine et en partenariat avec les collectivités territoriales, la Caisse des Dépôts, La Foncière Logement et L'OPHLM de Thiais.

Le projet vise à rendre une réelle attractivité au quartier par une double action :
- Restructuration de l'habitat : réaffirmer la vocation résidentielle du quartier et favoriser la mixité sociale par une diversification de l'offre d'habitat et des formes bâties.
- Requalification urbaine : désenclaver et requalification des espaces publics, réimplantation des équipements publics de proximité et reconstitution de l'appareil commercial.

Dans cet objectif, les opérations mises en œuvre sur le quartier sont les suivantes :
- La construction d'un groupe scolaire, d'une halte-garderie et d'un gymnase en façade de quartier.
- La démolition du groupe scolaire en cœur de quartier pour libérer l'emprise de l'école Buffon
- Un programme d'aménagement permettant la mise en place d'un véritable maillage viaire à l'intérieur du quartier et la clarification entre espaces publics et résidentiels.

- La démolition de 270 logements sociaux.
- La construction de 270 logements sociaux, dont 135 sur site et 135 hors site, rue Jean Jaurès (26 logements), Allée de Bretagne (28 logements) et ZAC Porte d'Alia (81 logements)
- La construction de programmes de diversification sur site : 80 logements Foncière Logement ou collecteur d'Action Logement, 140 logements en accession (110 sur l'emprise libérée par l'actuelle école Buffon et 30 le long de la RD 60)
- La réhabilitation et la résidentialisation de 662 logements sociaux.

1.2 Etat d'avancement du PRU juillet 2014

Le Projet ANRU, 2009-2014 s'est traduit par une évolution très significative de l'espace urbain.
- Opérations de relogement.
- Démotions de 300 logements (dont 30 logements hors convention).
- 300 familles relogées dont près de 80% sur site, dans le neuf ou l'existant.
- 135 logements sociaux neufs construits sur site.

- Création de commerces de proximité (démolition du centre commercial existant, construction de 3 commerces d'une superficie totale de 910 m²)
 - Création de voies nouvelles et rénovation des voies existantes sur le secteur nord du quartier assurant l'ouverture vers le RD 60.
 - Démolition de l'école Buffon.
 - Construction d'un groupe scolaire, d'une halte-garderie et d'un gymnase ouvert sur le quartier nord-ouest de la Ville.
 - Opération de réhabilitation de 622 logements.
 - 135 logements sociaux ont été construits dans différents sites de la Ville pour faire aboutir intégralement le programme de reconstitution de l'offre de logement social. 39 autres logements sociaux sont en cours de réalisation hors site et livrable fin 2015 (programme hors convention ANRU)

D'autres opérations inscrites dans le PRU sont en cours :

- La construction : 80 logements à louer libre, 140 logements destinés à l'accession, 240 m² répartis en 2 commerces dans le prolongement du linéaire commercial actuel.
- La poursuite du programme de maillage viaire (parties centre et sud du quartier)
- La traversée du Cimetière parisien (navette RATP, cycles, piétons)
- La création d'un espace vert de 10 000 m² sur la couverture de l'autoroute A86.
- L'achèvement du volet « Résidentialisation » du PRU (622 logements)

Avec la livraison de 135 logements sociaux neufs, le quartier des grands Champs abrite aujourd'hui 767 logements sociaux, soit près du tiers du parc social communal. Sa population s'élève à 2710 habitants environ et est appelée à se densifier compte tenu des programmes de construction de logements en cours qui visent une mixité des statuts d'occupation. Au total 355 logements seront construits dans le quartier à l'issue du PRU qui a généré dans son sillage 175 logements sociaux hors site.

Le désenclavement du quartier vise à ouvrir le site sur le reste de la Ville et à favoriser la mobilité des habitants. Depuis septembre 2014, une navette relie les Grands Champs aux autres quartiers de la ville, avec l'objectif d'ouvrir le quartier, par la traversée du Cimetière Parisien, à la ligne T7 du Tramway, qui dessert notamment le Centre Belle Epine et le Min de Rungis. La géothermie et la création prochaine d'un espace vert aménagé de 10 000 m² environ compléteront les objectifs de développement durable assignés au projet.

La DRHIL a relevé que l'aboutissement du projet de rénovation urbaine et la gestion sont les deux axes qui requièrent une attention particulière en matière de cadre de vie et de renouvellement urbain :
 Les effets du programme en matière de mixité sociale et d'ouverture du quartier ne pourront se ressentir qu'à l'achèvement des opérations. Les opérations qui restent à mener concernent directement la diversification de l'habitat, l'aménagement viaire ainsi que le traitement des liaisons (traversée du Cimetière parisien, espaces verts et coulée verte vers Thiais Village) d'où l'enjeu d'achever ce programme.
 L'enjeu de gestion porte à la fois sur la vie du quartier en phase chantier puis sur la gestion à l'issue des travaux. En effet, le projet impacte les domanialités et les responsabilités de gestion tout en introduisant de nouveaux usagers sur le quartier (habitant du parc privé, clients des commerces...)

2. Diagnostic social

2.1. Caractéristiques sociales

La population du quartier des Grands Champs présente les caractéristiques suivantes :

- Concentration de ménages paupérisés : 44% de jeunes de moins de 25 ans, faiblement diplômés, doublement du nombre de familles monoparentales qui s'élève à 116 en 2014.

La population jeune de moins 18 ans représente 36 % de la population totale du quartier (1024 enfants).
- Précarité d'une population active aux revenus modestes : revenu inférieur à 60% du plafond HLM, solvabilité de 50 % des locataires par l'aide au logement.
- Faible taux de rotation des occupants (6% en moyenne).
Même dans ces conditions, et malgré la tension du marché de logement dans ce bassin d'habitat, le manque d'attractivité du patrimoine bâti et du quartier rend parfois difficile le placement des logements vacants (vacance effective de 2,8 mois en moyenne).

Le tissu associatif est quasi-inexistant. Seules la ludothèque et une association d'aide aux devoirs interviennent directement dans le quartier.

L'aboutissement du projet pose la question du repeuplement du parc locatif social.
Le peuplement n'est pas achevé, les programmes d'habitat devant assurer une diversification de l'offre ne sont pas encore livrés. Il faudra attendre cinq ans avant d'apprécier les effets en matière de mixité sociale.
La DRHL rappelle que l'occupation du parc s'articule sur deux aspects : la convention inter-bailleurs et la charte de peuplement qui feront l'objet d'un traitement séparé (annexes au Contrat de Ville).
La carte scolaire devrait contribuer progressivement à la mixité sociale.

Immobilière 3F constate pour sa part un repli du quartier sur lui-même.
Compte-tenu des besoins sociaux et des difficultés relationnelles constatées, la création de postes de médiateurs est envisagée.
Le cofinancement des vigiles autour des commerces se pérennise mais le sentiment d'insécurité persiste. La qualité de vie n'est pas au rendez-vous.

2.2 Bilan du CUCS 2007-2014

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale mis en place en novembre 2007 pour une période triennale a fait l'objet en 2010 d'un avenant jusqu'en 2014.

Le coût des opérations réalisées au cours du CUCS s'élève à 3 200 000 €, soit une moyenne de 400 000 € par an.
Le financement du projet est assuré par l'ACS à hauteur de 10% (319 000 €)
L'engagement de la Ville, en plus de la mobilisation des moyens de droit commun, s'est élevé à 753 400 €, soit 24 % du coût total des actions réalisées.

L'emploi et l'insertion professionnelle ainsi que l'éducation avec respectivement 70 et 15 % des actions menées, ont constitué les domaines sur lesquels a porté l'essentiel de l'intervention.

Le service public pour l'emploi, le CBE, les associations Promoteurs pour l'insertion par les sports mécaniques et OHE services d'une part, le CAJ, Immobilière 3F ainsi que les services municipaux de l'Enfance et des sports d'autre part, furent les principaux porteurs de projets sur la durée du CUCS.

6 à 10 actions annuelles ont été engagées sur l'ensemble de la période.

2.2.1 Emploi

2.2.1.1 LES PRINCIPAUX CONSTATS

-Public adulte :

On dénombre 234 demandeurs d'emploi dans le quartier sur les 2206 personnes inscrites à Pôle Emploi en juin 2014. Ce chiffre représente 20% de la population active du quartier ; il a cru sur un an de 21%.

- Intervention de plusieurs agents du Pôle emploi de Choisy le Roi en qualité de force commerciale auprès des entreprises du territoire pour promouvoir les profils demandeurs d'emploi.
- Création d'une équipe aéroportuaire Pôle emploi à destination des entreprises pour le

A destination des entreprises

- Un conseiller du pôle emploi intervient quotidiennement dans la cité des métiers de Choisy le Roi
- orientation-formation
- D'entretiens spécifiques sur rendez-vous, dispensés par des conseillers, correspondants talents » (NQT) destinés aux jeunes demandeurs d'emploi diplômés issus des QPV.
- De l'animation d'informations collectives communes avec « Nos quartiers ont des talents »
- D'un accompagnement intensif à destination des jeunes (130 demandeurs à l'année) sur la mobilité, par l'intervention de l'Association Vimooov.
- D'ateliers sectoriels concernant le MIN de Rungis et la zone aéroportuaire avec un travail pour convaincre »
- « communiquer en entreprise », la préparation au webdating, avec un atelier « 5 minutes Les lettres de candidatures, les CV, la préparation à l'entretien vidéo avec l'atelier qualification »).
- D'ateliers (création d'entreprise – intervention de l'ADIE-RSI-VEMAP1 – et l'utilisation de Pôle-emploi.fr (dont aide à la mise en lien de son CV pour les publics « bas niveaux de qualification »).

A destination des demandeurs d'emploi

L'Offre de service de Pôle emploi s'adapte aux besoins des demandeurs d'emplois habitant les quartiers prioritaires de Thiais, par la mise en œuvre :

1/ Pôle Emploi

A/ Le service public de l'emploi

2.2.1.2 LES PRINCIPALES ACTIONS ET DISPOSITIFS MIS EN ŒUVRE SUR LA COMMUNE

Le chômage des jeunes demeure élevé : Les jeunes de moins de 26 ans constituent 33 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi du quartier (16% pour l'ensemble de la Ville) Le public féminin affiche un meilleur niveau scolaire et une plus grande réactivité. Le besoin de formation est crucial, 60 % des jeunes ont un niveau V au mieux.

La Mission Locale Bièvre Val de Marne, sur l'antenne de Thiais, a accompagné en 2014 558 jeunes :

- 255 jeunes en premier accueil dont 115 femmes.
- 237 jeunes accompagnés habitent le quartier des Grands Champs.

-Public jeune

45% ont un niveau de CAP-BEP ou sont sans formation.

43% des demandeurs d'emploi sont indemnisés au titre des minima sociaux. 30% touchent le RSA, et 13 % L'ASS.

Le nombre d'allocataires à la CMUC est de 130, soit un taux de 5,3% contre 5% à l'échelle de la Ville. Champs :

Les prestations sociales bénéficient également de façon importante au public des Grands Champs : Les résidents des Grands champs ne maîtrisent pas les dispositifs d'aide au retour à l'emploi tels que le parrainage organisé par la mission locale, le CBE ou l'appui à la création d'entreprises. Les résidents des Grands champs ne maîtrisent pas les dispositifs d'aide au retour à l'emploi tels que le parrainage organisé par la mission locale, le CBE ou l'appui à la création d'entreprises. Les résidents des Grands champs ne maîtrisent pas les dispositifs d'aide au retour à l'emploi tels que le parrainage organisé par la mission locale, le CBE ou l'appui à la création d'entreprises. Les résidents des Grands champs ne maîtrisent pas les dispositifs d'aide au retour à l'emploi tels que le parrainage organisé par la mission locale, le CBE ou l'appui à la création d'entreprises. Les résidents des Grands champs ne maîtrisent pas les dispositifs d'aide au retour à l'emploi tels que le parrainage organisé par la mission locale, le CBE ou l'appui à la création d'entreprises.

Le taux d'activité observé est de 66,7% contre 74,9% pour la Ville, avec un taux faible plus prononcé pour les femmes (62%).

- Mise en œuvre de méthodes de recrutement adaptées comme le « webdating » (Hilton)
- « jobdating » (dont IAE, métiers) et la « MRS » (Méthode de recrutement par simulation)
- Co-organisation de forums locaux (Min, Orly)
- Rencontre des clubs Entreprise du territoire (dont Parc Icade Paris Rungis)

Les actions de Pôle emploi dans le cadre de l'IAE se déclinent en :

- Un job dating IAE annuel.
- Des ateliers à destination des demandeurs d'emploi.
- L'identification des publics éligibles à l'IAE et présentation de leurs profils aux SIAE.
- Le Partenariat avec FACE.

S'agissant de l'ensemble des publics, il est constaté qu'il n'y a pas à l'heure actuelle sur le quartier politique de la ville de publics qui soient bénéficiaires des dispositifs tout public d'insertion par l'activité économique.

2/ La Mission Locale Bièvre Val de Marne

La mission locale dispose d'une équipe de conseillers pour accueillir, informer et réaliser un premier diagnostic des nouveaux inscrits et pour réaliser un accompagnement global des jeunes de 16 à 25 ans en demande d'insertion sociale et professionnelle.

Une offre de service a été développée afin de répondre à ces enjeux qui permet l'orientation professionnelle des jeunes, une connaissance des métiers afin de favoriser leur intégration dans et vers l'emploi à travers :

des actions liées à l'orientation, la formation ou l'emploi :

- Parcours d'Orientation Professionnelle Généraliste ;
- Informe à travers son « Objectif Alternance » ;
- Participe à la mobilisation autour de la prévention du décrochage scolaire ;
- Accompagne de façon spécifique les jeunes sous-main de justice ;
- Des mises en situations professionnelles ;
- La semaine de « l'orientation à l'emploi » ;
- Des ateliers de préparation aux entretiens d'embauche ;
- Intervient sur les mobilités internationales (Programme ERASMUS+) ;
- Mobilise des programmes : l'ANI (Accompagne de jeunes en décrochages scolaires), le CIVIS... et des partenariats : Pôle emploi, CAVB... ;
- Met en place des soutiens au projet professionnel par l'aide à l'obtention du permis B, CACES dont les jeunes de Thiais....

des actions pour mettre en relation les jeunes et les employeurs :

- Une offre de recrutement à destination des entreprises ;
- La mobilisation des contrats d'avenir, de l'alternance... ;
- Le Parrainage ;
- Des Opérations Jobs d'été ;
- Une animation territoriale par des forums de l'emploi ;
- La mise en place d'ateliers contact recrutement/alternance sur Thiais en autres.

Dans le cadre de l'insertion globale du jeune : la mission locale intervient aussi :

- sur le plan médico-social (Point écoute psychologique, permanences CLLAJ et de la CPAM, bilans de santé, Journée Nationale de lutte contre le SIDA...)

- le développement personnel et autonomie (PSC1, programme « Vacances ouvertes » et « Culture du cœur », un atelier budget...);
- la prévention de la récidive en accompagnant des jeunes détenus incarcérés dans le but d'une préparation à la sortie dans le cadre de leur réinsertion professionnelle.

B/ Les structures / dispositifs accessibles aux Thiaisais

- Dans le cadre d'accompagnement de projets professionnels:
Le parrainage, des ateliers, des formations et appui individuels et collectifs sont proposés au Thiaisais
- Le parrainage, outil d'insertion pour les structures d'accompagnement vers l'emploi comme le CBE (depuis 2001) et la mission locale Bièvre Val de Marne, ne rencontre pas l'effet attendu auprès du public des Grands Champs, notamment auprès des jeunes et des femmes faute de lisibilité du lien direct avec les besoins d'emploi.

Les animations collectives sont réalisées au niveau du Bassin d'Emploi.

La Mission locale organise 2 forums emploi/formation par an.

La fréquentation par les habitants des Grands Champs de ces animations collectives est relativement limitée, les dispositifs présentés et les emplois proposés ne correspondent pas de façon significative aux faibles niveaux de qualification des demandeurs d'emploi.

- Dans le cadre de la création d'entreprise
La ville en partenariat avec les structures territoriales dédiées – VEMAPI, Espace entreprendre, ADIE 94 accompagne les porteurs de projets dans les domaines de la création, de la reprise ou développement des entreprises. Elle envisage de mieux mobiliser les subventions destinées aux jeunes pour améliorer l'effet de levier des financements accordés au titre de la création d'entreprise (prêts d'honneur, différés de remboursement.)
- Les projets de création d'entreprise restent cependant insuffisants avec seulement 4 projets identifiés depuis 2010. L'absence de pépinières d'entreprise sur la commune et le manque de locaux d'activité contrainent l'émergence des projets locaux.

- Mise en œuvre de la clause d'insertion
La Charte pour l'insertion prévue à la convention ANRU a bénéficié à plus de 140 personnes, en majorité âgées de moins de 26 ans, qui ont pu découvrir les métiers du BTP au sein des chantiers réalisés. 41800 heures d'insertion sur un objectif de 55000 heures ont été effectuées.

Parallèlement, 36 personnes, adultes et femmes compris, ont été accueillies et soutenues dans la mise en œuvre de projets professionnels, de formation professionnelle (en faveur des femmes, en particulier dans le domaine des services à la personne) et d'insertion par l'activité économique.

Pôle emploi recherche des candidats pour les offres ANRU et clauses d'insertion

Des partenariats avec les grandes entreprises (RATP et ERDF) sont mis en place depuis 2013 pour faciliter l'accès aux emplois et aux formations proposés.

Le Médiateur pour l'emploi et l'insertion professionnelle :

Depuis 2007, il assure un accompagnement personnalisé des demandeurs d'emploi du quartier : identification des freins à l'emploi, mise en relation avec les entreprises du bassin d'emploi, mise en place de partenariats, suivi et évaluation du dispositif.

Le service développement économique et emploi de la ville :

Il accueille les demandeurs d'emploi âgés de plus de 26 ans et s'inscrit dans un réseau de partenaires. Il aide à la recherche active d'emploi à travers une aide à la rédaction de CV et de lettres de motivation, un appui aux outils numériques pour la recherche d'emploi.

2.2.2 Education

L'accompagnement dans la scolarité est essentiel pour éviter le décrochage scolaire. Les actions de soutien scolaire, les clubs de lecture et d'écriture, la participation aux activités sportives, culturelles et éducatives mises en œuvre depuis 2007 ont suscité l'adhésion des élèves, des parents et de la communauté éducative.

Les clubs de lecture ont accueillis 83 enfants des écoles Romain Gary et Charles Péguy. Le soutien scolaire a été assuré auprès de 120 élèves en difficulté de maîtrise du Français et de Mathématiques.

Les opérations « Pass'Port Ados » et « passerelle d'initiation aux activités sportives et culturelles » sont assurées hors périodes scolaires (notamment pendant les vacances) : 100 à 150 enfants par an en moyenne sont accueillis dans les différentes activités proposées par les services municipaux ou les associations (Ludothèque, animation jeunesse).

2.2.3 Citoyenneté, Cadre de vie et Prévention de la délinquance

La formation aux premiers secours, l'aide au permis de conduire, les actions portant sur la mémoire du quartier (Histoire des Grands Champs, réalisation de film et de Web TV avec la participation active des jeunes habitants) ont participé à l'action sur l'emploi et à la structuration du cadre de vie du quartier.

Toutefois, la participation des habitants à la vie de la cité s'avère très modeste en raison d'un environnement architectural ancien peu propice à l'échange interne au quartier et de la mutation inachevée que connaît le quartier. L'activité associative est limitée.

Les problèmes récurrents d'incivilité et de petite délinquance sont contenus mais continuent à contribuer à l'image de quartier difficile du site, notamment dans le secteur sud dans lequel les opérations de désenclavement et d'aménagement sont en cours.

En matière de prévention de la délinquance, Thiais a mis en place un CLSPD en 2009 organisé autour de 3 thématiques :

- Education, prévention, citoyenneté
- Dissuasion et prévention situationnelle
- Suivi nominatif et Conseil des droits et devoirs des familles.

La Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance qui lui succède et signée le 29 janvier, 2015 entre en vigueur pour une période de 3 ans et prolonge les thématiques de travail ci-dessus.

2.2.4 Santé

Il n'y a pas d'atelier santé ville. Une opération « Offre de santé » pour les jeunes, proposée en 2007 par la Mission locale n'a pas abouti de façon satisfaisante en raison de manque de partenaire sanitaire adéquat.

Etat donné que la ville présente un IDH-2 supérieur à 0.52 (moyenne régionale), la ville de Thiais ne peut bénéficier d'un Contrat local de santé.

Le projet de quartier que la ville souhaite mettre en œuvre recouvre des enjeux lourds :
- Agir sur l'enclavement du quartier par une ouverture physique et urbaine sur les autres quartiers de la ville.

- Favoriser l'emploi et l'insertion professionnelle d'une population paupérisée renfermée sur elle-même.

- Créer le lien social qui fait défaut entre les différentes catégories de résidents, et rétablir une image de marque du quartier stigmatisée jusque-là en raison des handicaps précités.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Le projet de Contrat de Ville de Thiais s'appuie sur une stratégie qui repose sur 3 piliers :

- Renforcer la cohésion sociale : vie associative, réussite scolaire, prévention et appropriation du quartier par les habitants.
- Agir sur l'environnement urbain et le cadre de vie
- Encourager le développement économique, l'emploi et l'insertion professionnelle.

Des axes transversaux complètent ce programme d'action :

Jeunesse
Egalité femme-homme
Prévention de toutes les discriminations.

3. 1 Pilier Cohésion sociale

Les axes stratégiques en matière de cohésion sociale susceptibles d'être inscrits dans le contrat de Ville doivent répondre aux objectifs suivants :

- Assurer la réussite éducative
- Mobiliser les habitants
- Améliorer la sécurité

3.1.1 Orientation stratégique N°1 Favoriser la réussite éducative et l'égalité des chances

Renforcer l'intervention auprès du public scolaire :

- Améliorer l'apprentissage des fondamentaux éducatifs (clubs de lectures, soutien scolaire)
- Renforcer les activités périscolaires (rythmes scolaires).
- Etendre le dispositif Pass'Port Ados axé sur la pratique sportive et culturelle (très sollicité par les 8 – 14 ans) à un plus grand nombre de bénéficiaires.

3.1.2 Orientation stratégique N°2 Encourager les pratiques sportive et culturelle

Le sport est facteur de cohésion sociale notamment pour la jeunesse et s'inscrit dans les politiques à mobiliser au titre des futurs contrats de ville.

La correction des inégalités d'accès à la pratique sportive notamment pour l'habitant des quartiers est une priorité du Ministère chargé des sports via le soutien financier aux clubs qui mènent des actions pour ces publics par le CNDP.

L'action dans le domaine culturel et sportif visera les objectifs suivants:

- Encourager la pratique sportive des habitants du quartier notamment des jeunes en soutenant et accompagnant les associations sportives.
- Favoriser la professionnalisation de l'encadrement des associations sportives.
- Favoriser la fréquentation par les habitants du quartier des équipements culturels de la Ville.

3.1.3 Orientation stratégique N°3 Renforcer le lien social

- Développer le soutien aux activités intergénérationnelles : Ludothèque pour la petite enfance, ateliers informatiques et alphabétisation pour les adultes
- Accompagner pendant 5 ans les étrangers vivant dans les QPV, signataires d'un contrat d'accueil et d'intégration, dans l'apprentissage du français et des valeurs de la République.

- Réalisation des programmes de l'habitat (AFL, accession) et des commerces de proximité.
 - Espaces publics : rénovation du réseau viaire existant, création de voies nouvelles.
 - Aménagement des accès au RD 60 en coopération avec le Conseil Départemental.
 - L'achèvement du PRLU verra la mise en place d'un espace intergénérationnel : un parc sur la couverture de l'autoroute A86, l'ouverture de liaisons douces à travers le Cimetière parisien : Traversées cyclistes et piétonnes, prolongement de la navette RATP pour relier à l'ouest, le quartier au Centre commercial Belle Epine et la ligne T7.

3.2.1 Orientation stratégique N°1 Poursuivre la réalisation des opérations prévues au PRLU

Les actions identifiées dans ce domaine visent à améliorer le cadre de vie et à faire vivre le PRLU de façon durable.

3.2 Pilier Cadre de vie et renouvellement urbain

L'ARS sera associée aux politiques de rénovation urbaine conduite par l'Etat et ses partenaires afin de réduire les risques sanitaires liés à l'habitat, en particulier dans le cadre du programme soutenu par l'ANRU dans le quartier.

Chroniques ainsi que d'accueil et consultations dans le domaine des **addictions**, d'information en matière de **vie sexuelle et de contraception**, de **dépistages des maladies vaccinations**, d'examen et de bilans de santé, de **prévention de l'obésité**, de consultation et Une offre de prévention adéquate sera garantie dans le quartier notamment en matière de **Les conseils locaux de santé mentale** prévus par le plan psychiatrie et santé mentale seront mis en place au titre du projet régional de santé.
 - Lutte contre les inégalités d'accès et de recours au **dépistage** renforcée dans le cadre du plan Cancer 3.
 - Soutenir l'exercice en équipes pluri-professionnelles de proximité
 - Renforcer les initiatives de prévention dans le quartier.
 - Mettre en œuvre un programme de lutte contre le non recours aux droits sociaux à destination des personnes en situation de vulnérabilité.
 - Améliorer l'accès aux soins de premiers secours (appui sur le SROS)
 - Permettre aux médecins salariés de centre de santé, d'hôpitaux ou de centres mutualistes de diversifier leur activité en exerçant une partie de leur temps dans les structures de soins de premier recours.

3.1.5 Orientation stratégique N° 5 Développer un volet Santé

- Mettre en œuvre une stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance dans le cadre du Plan départemental de prévention de la délinquance adopté le 20 février 2014.
 - Sécuriser l'espace public, en coordination avec l'espace privé sous gestion du bailleur.
 - Etendre le réseau de couverture de la vidéo-protection à l'espace public des Grands Champs.
 - Lutter contre les incivilités dues notamment aux publics jeunes.
 - Poursuivre le travail de liaison entre Police Nationale et Etablissements scolaires.
 - Favoriser l'accès à l'autonomie des femmes en favorisant leur accès au droit.
 - Etendre le réseau de vidéosurveillance sur les espaces et voies publics du quartier.

3.1.4 Orientation stratégique N° 4 Prévention de la délinquance

- Accompagner l'appropriation du quartier par les habitants : groupes de paroles, échanges, actions en faveur de la parentalité.
 - La contribution d'immobilière 3F par la mise à disposition de locaux et d'accompagnement des associations implantées dans le quartier permet de rapprocher les usagers des activités proposées - Elargir l'accès à l'autonomie des habitants, et plus particulièrement pour les femmes, en favorisant leur accès au droit.

Des actions visant l'encouragement à la création d'activité des femmes par la mobilisation notamment du FGF (Fond de Garantie pour la création ou la reprise d'entreprise à l'initiative des femmes) seront mises en place.

Les chambres consulaires ainsi que les associations d'appui à la création d'entreprises, le maintien ou la reprise d'activité seront sollicitées. Il est essentiel d'assurer une formation pré-création et un accompagnement post-création pour aider à la pérennité des activités projetées.

L'action pourra s'appuyer notamment sur le dispositif « NACRE » et le plan entrepreneurial vers les entreprises du Conseil Départemental du Val-de-Marne.

Le quartier des Grands Champs a une vocation essentiellement résidentielle. Le potentiel de création d'activité à caractère commercial est contraint par l'offre d'espaces dédiés. Le PRU a permis de reconstituer un linéaire 910 M² qui accueille 3 commerces de proximité : Supérette, pharmacie et boulangerie. Des locaux d'une superficie de 240 m² environ seront livrés dans le programme d'accèsion de logements, dans le prolongement de ce linéaire. Des activités de services pourront y être implantées.

commerciales

3.3.1 Orientation stratégique N°1 : Création ou maintien ou la reprise d'activités économiques et

par rapport à l'environnement économique de la Ville. Les réponses aux problématiques liées à l'emploi, à la formation et à l'insertion professionnelle et au développement économique constituent un levier majeur de l'intervention sur le quartier prioritaire des Grands Champs. Ce pilier a pour objectif la réduction des écarts dans ce domaine

3.3 Pilier Développement économique et emploi

- Aménagements de l'espace public.
- Création d'un parc intergénérationnel.
- Rénovation du réseau viaire,
- Il s'agit d'améliorer l'appropriation des espaces publics par les habitants

3.2.4 Orientation stratégique N°4 Améliorer la qualité des espaces publics et leurs usages

La Ville préconise une politique de peuplement concertée dans le fonctionnement des commissions d'attribution des logements et la gestion des contingents des réservoirs de façon à préserver une véritable mixité sociale.

3.2.3 Orientation stratégique N°3 Proposer une stratégie de peuplement concertée

- Information des habitants et concertation durant la phase chantier.
A l'issue du programme de rénovation urbaine, la GUP doit permettre de pérenniser les investissements réalisés sur le quartier et de coordonner les interventions des nouveaux opérateurs présents sur le quartier au terme du projet (Foncière Logement, copropriétés Immobilières, Groupe 3F, Ville).

- nuisances sonores.
- Signalétique, plans de circulation et stationnements provisoires, gestion des déchets et des Immobile 3F et les entreprises:

Pendant la phase de déroulement des opérations de rénovation urbaine. L'objectif est d'assurer la propreté du quartier et une bonne coordination entre les services techniques de la Ville, Le volet Gestion Urbaine de Proximité du PRU intervient à deux niveaux :

3.2.2 Orientation stratégique N°2 Mettre en place de la Gestion Urbaine de Proximité

3.3.2 Orientation stratégique N° 2 : Favoriser l'accès et/ou le retour à l'emploi des publics les plus fragilisés et plus particulièrement les jeunes, les femmes...

• Information

Devant le constat de manque de connaissance par le public des dispositifs emploi (parrainage, accompagnement à la création/reprise d'entreprises), la Ville contribuera à améliorer l'information du public en partenariat avec le service public pour l'emploi.

Dispositifs publics en matière d'emplois aidés.

Accès à l'information sur les formations, le bénévolat et la validation des acquis de l'expérience par la mise en place de partenariats avec notamment l'AFPA, le GRETA et les organismes et associations dédiées.

• Médiation/insertion professionnelle

La Ville a mis en place un dispositif « médiateur pour l'emploi et l'insertion professionnelle » opérationnel depuis 2007. Il s'agit de développer ses missions en élargissant la mise en œuvre de la clause d'insertion aux marchés publics de travaux au bénéfice des demandeurs d'emploi du quartier, notamment des jeunes et des femmes.

Un poste à plein temps a été créé à cet effet avec pour objectif d'assurer un accompagnement personnalisé des demandeurs d'emploi du quartier: identification des freins à l'emploi, mise en relation avec les entreprises du bassin d'emploi, mise en place de partenariats, suivi et évaluation du dispositif.

Le Médiateur emploi intervient sur l'ensemble des thématiques liées à l'emploi :

Organisation d'informations collectives sur les recrutements en nombre de plusieurs employeurs ou privés (RATP, KEA, MIN de Rungis)

Orientation des travailleurs Handicapés

Accompagnement des jeunes en formation (professionnalisation, alternance)

• Tissue associatif

Une réflexion sera menée concernant le manque d'associations ou de locaux pour les associations accompagnant les demandeurs en situation d'illettrisme ou d'apprentissage du français.

Les associations porteuses telles que le ACJT, le CBE ou le bailleur social Groupe 3F pour l'appui logistique seront associées à l'action.

• Partenariat

Le service public pour l'emploi sera mobilisé.

Pôle Emploi de Choisy-le-Roi, la Mission locale Bièvre Val de Marne, le Comité de Bassin d'Emploi sud val-de-marne sont les principaux partenaires associés.

D'autres partenaires tels l'école de la 2^{ème} chance ou les chantiers d'insertion pourront intervenir de façon permanente ou ponctuelle à la mise en œuvre d'actions en faveur de l'insertion professionnelle ou à la sensibilisation aux dispositifs pour l'emploi.

Il s'agira également d'améliorer le partenariat afin de favoriser l'accès aux structures d'insertion par l'activité économique existantes, voire de soutenir le développement de nouvelles structures ayant le même objet en concertation avec la DIRECCTE (Unité Territoriale du Val de Marne)

Les actions partenariales en faveur de l'emploi avec les grandes entreprises publiques ou privées locales seront poursuivies (RATP, ERDF, la Poste) ou développées.

L'organisation par le service emploi de la ville, de présentation commune des acteurs du service public de l'emploi aux nouvelles entreprises pourrait favoriser l'identification des ressources par les entreprises et les aider dans leurs recrutements, notamment locaux.

La mobilisation des contrats aidés et les aides à l'emploi constituent les outils privilégiés pour répondre au volet économique du Contrat de Ville.

Dans la perspective de grands projets d'aménagement en cours ou à venir, tels le Grand Paris, le Coeur d'Orly ou encore la Cité de la Gastronomie sur le MIN de Rungis, la ville assurera une veille active pour saisir les opportunités d'emploi de ces grands projets territoriaux.

3.3.4 Orientation stratégique N° 3 : Agir pour une meilleure mobilité professionnelle

Mobilité géographique

L'accès aux principaux pôles d'emploi du bassin, MIN de Rungis, Aéroport d'Orly reste contraint par la faible mobilité des candidats aux emplois à horaires décalés.
Les ateliers MIN et aéroportuaire du pôle emploi intègrent une information sur la mobilité en partenariat avec l'association Wimoo.

Fin 2018, la traversée du Cimetière parisien de Thiais par la navette municipale qui circule depuis septembre 2014 permettra aux habitants des Grands Champs d'accéder à la ligne 7 du tramway et au centre commercial de Belle Epine.

L'aide au permis de conduire et à la location de véhicules à tarifs adaptés, autour du pôle d'Orly répondra au moins partiellement à la problématique de la mobilité.
La diffusion de dispositif d'aide à la mobilité en partenariat notamment avec l'association Papa Charlie - location économique de véhicules - permettra d'accéder aux emplois ou en horaires décalés typiques de la plate-forme aéroportuaire d'Orly, du Min de Rungis ou dans les sites peu ou mal desservis par les transports en commun. Il s'agit de lever les freins à la mobilité à visée professionnelle.

Mobilité professionnelle

Il s'agit d'accompagner l'orientation des projets professionnels des demandeurs d'emploi du quartier prioritaire vers les métiers en tension du secteur et du bassin d'emploi ou vers les métiers émergents.

Des axes transversaux seront déclinés au niveau de chaque pilier prioritaire:

- Une mobilisation accrue des dispositifs en faveur de la jeunesse.
- L'amélioration de l'égalité femmes/hommes dans le domaine de l'emploi et de la formation.
- La prise en compte des freins spécifiques à l'emploi des femmes dans la mise en œuvre d'actions d'insertion.
- La prévention et la réduction des discriminations par une meilleure appropriation de la vie du quartier par les publics fragilisés : femmes, jeunes, handicapés...

La ville s'engage à mettre en place le conseil citoyen dans le respect des dispositions fixées par la loi du 21 février 2014 et du cadre de référence élaboré par le CGET.

LES ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

4.1 ENGAGEMENTS DE L'ETAT

Les Ministères se sont engagés à soutenir la Politique de la Ville à travers la signature de 12 conventions interministérielles pluriannuelles. Les priorités de l'Etat se déclinent dans les Contrats de Ville selon les besoins repérés et en fonction des moyens dont dispose l'administration territoriale de l'Etat.

Développement de l'activité économique et de l'emploi

1) Créer, développer et maintenir de l'activité économique au sein des QPV :

- Soutenir la création d'entreprise et le réaménagement de commerces et de locaux dans les quartiers, en partenariat avec l'EPARCEA et / ou la CDC
- Mettre en œuvre la charte « entreprises et quartiers »

2) Favoriser l'accompagnement renforcé des résidents des QPV :

- Favoriser l'accompagnement des jeunes par les Missions Locales
- Mobiliser les dispositifs de formation en alternance notamment l'apprentissage
- Augmenter le nombre d'habitants des QPV dans les SIAE et soutenir l'implantation de SIAE dans le département
- Soutenir le parrainage dans les QPV en s'appuyant sur le réseau des acteurs économiques

3) Favoriser l'accès des résidents des QPV :

Mobiliser les contrats aidés en faveur des résidents des QPV :

- Contrats d'avenir
- CUI secteur marchand et non marchand
- Contrats Starter
- Adultes relais

4) Saisir les opportunités d'emploi des projets territoriaux structurants :

Privilégier l'accès des habitants des QPV aux clauses sociales d'insertion.

Renouvellement urbain et cadre de vie

- Diversifier l'habitat et en améliorer la qualité afin de favoriser les mobilités résidentielles
- Identifier les interventions à mener sur le parc existant
- Développer la Gestion Urbaine de Proximité en contrepartie de l'abattement de TFPB
- Mettre en œuvre des conventions de peuplement pour améliorer l'équilibre social dans les QPV
- Soutenir les copropriétés dégradées via l'ANAH

Cohésion sociale

Education et parentalité

- Mettre en cohérence tous les dispositifs de l'Etat contribuant à la réussite éducative
- Accueillir plus d'enfants de moins de 3 ans en maternelle

- Soutenir les dispositifs Erasmus + en faveur de la mobilité européenne et internationale des jeunes

Junesse

- Développer le dispositif « plus de maîtres que de classes »
- Renforcer l'accompagnement éducatif
- Renforcer les dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire
- Développer les partenariats avec les acteurs de la formation et de l'orientation
- Soutenir la parentalité dans un cadre scolaire ou périscolaire

- Doubler le nombre de missions de Service Civique d'ici fin 2016

- Développer les formations qualifiantes pour les animateurs

Sport

- Accroître les pratiques sportives des jeunes et des femmes habitant les QPV

- Professionnaliser les associations sportives qui interviennent dans les QPV

Egalité femmes / hommes

- Mener des actions de prévention situationnelle avec des femmes (marche exploratoire des femmes)

- Porter une attention particulière à l'égal accès des femmes à l'emploi, à la santé et aux droits.

Culture

Favoriser l'éducation artistique et culturelle dans les QPV.

Discrimination

Encourager les actions de sensibilisation et de formation des acteurs de terrain afin de lutter contre les stéréotypes.

Intégration

En complémentarité de l'action de l'OFII, poursuivre le financement des ateliers sociolinguistiques (ASL) pour une meilleure autonomie sociale et une meilleure compréhension des valeurs de la République Française, de la part des migrants habitant en QPV.

Accès aux droits

Favoriser l'accès aux droits des habitants des QPV par le soutien des structures locales (CDAD et ses antennes).

Prévention de la délinquance

Engagements pris dans le cadre du Plan Départemental de Prévention de la Délinquance, décliné en trois priorités :

La qualité de la relation entre le procureur de la République et les élus participe d'une bonne inscription de l'action du ministère public dans les différents territoires du département. Afin de faciliter ce lien, il est proposé au Maire de désigner un « Correspondant » Justice/Ville propre à servir d'interface entre lui et les services du parquet.

Le lien élus / territoire / Justice

Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) du Val de Marne constitue l'organisme reconnu par l'institution judiciaire pour mener la politique d'accès au droit dans le département. Le CDAD a pour mission de recenser les besoins en matière d'accès au droit au sein du département, de définir une politique locale d'accès au droit en partenariat avec les acteurs locaux concernés, et de dresser et diffuser l'inventaire de l'ensemble des actions conduites afin de satisfaire les besoins exprimés. Il fédère les financements de différentes origines, pilote et coordonne les actions en matière d'accès au droit. Le CDAD assure également la qualité et l'efficacité des dispositifs d'accès au droit, notamment par un processus de labellisation et par la mise en réseau des acteurs.

En matière d'accès au droit

Le schéma départemental prévoit d'autre part des accueils « spécialisés » à vocation départementale dans un certain nombre de contentieux (notamment les violences intrafamiliales) présentant les enjeux sociaux les plus forts.

Concrètement, le schéma départemental s'articule autour d'une part des accueils « généralistes » de proximité organisés en plusieurs lieux du département (tribunal de grande instance de Créteil, maisons de Justice et du Droit de Champigny et du Val de Bièvre, hôpital intercommunal de Créteil) que viennent compléter des permanences délocalisées. Ce dispositif, qui est propre à informer les victimes sur l'ensemble de leurs droits, s'adresse à l'ensemble des victimes quelque soit la nature de l'infraction dont elle est victime.

Concrètement, le schéma départemental s'articule autour d'une part des accueils « généralistes » de proximité organisés en plusieurs lieux du département (tribunal de grande instance de Créteil, maisons de Justice et du Droit de Champigny et du Val de Bièvre, hôpital intercommunal de Créteil) que viennent compléter des permanences délocalisées. Ce dispositif, qui est propre à informer les victimes sur l'ensemble de leurs droits, s'adresse à l'ensemble des victimes quelque soit la nature de l'infraction dont elle est victime.

Le schéma départemental d'aide aux victimes à inscrire l'action des différents acteurs (institutionnels ou associatifs) dans le cadre d'une organisation rationnelle reposant sur plusieurs principes directeurs :

Un nouveau schéma départemental d'aide aux victimes, faisant suite à celui de 1999, sera signé avant la fin de l'année. Il concerne les actions mises en œuvre en faveur des victimes d'infractions pénales que celles-ci aient ou non déposé une plainte.

La prise en compte des victimes des infractions pénales constitue un axe fort de l'action de l'Etat dans le département et une priorité d'action singulière pour l'autorité judiciaire.

En matière d'aide aux victimes

4.2 ENGAGEMENTS DE L'INSTITUTION JUDICIAIRE

- Prévention des jeunes exposés à la délinquance,
- Prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et aide aux victimes,
- Améliorer la tranquillité publique.

Le « Correspondant Justice/Ville, qui est soumis au secret professionnel, pourra avoir, au choix du maire, pour mission, toutes ou partie des fonctions suivantes :

- d'assurer le lien avec les responsables locaux de la police nationale s'agissant des infractions causant un trouble l'ordre public - article L 2211-3 du Code général des Collectivités Territoriales - de participer au CLSPD et aux groupes de travail pouvant y être mis en œuvre
- d'assurer la transmission des dénonciations d'infractions opérées par le Maire - article 40 du Code de procédure pénale -
- d'assurer l'échange d'informations avec le parquet par le biais d'une adresse mail structurée spécialement dédiée. Cet échange portera limitativement sur :
 - Les décisions de classement sans suite, d'alternatives aux poursuites ou de condamnations définitives concernant les infractions ayant causé un trouble l'ordre public sur le territoire de la commune - article L 132-3 du Code de la sécurité intérieure
 - Les suites réservées aux dénonciations articles 40 du Code de procédure pénale aux décisions de justice, civiles ou pénales, dont la communication paraît nécessaire, la mise en œuvre d'actions de prévention, de suivi, ou de soutien, engagées ou coordonnées par l'autorité municipale - article L 2211-2 du CGCT -
 - De préparer les mesures de rappel à l'ordre - article L 2211-2-1 du Code général des collectivités territoriales - dans le cadre d'un protocole passé entre le Maire et le procureur de la République.
 - De préparer les mesures de transaction en matière de contraventions commises au préjudice de la commune - article L 2212-5 du CGCT - et d'assurer le lien avec le procureur de la République pour l'homologation de la transaction
 - D'assurer le suivi et le développement des mesures de travaux d'intérêt général - TIG-

Une convention entre le Maire et le procureur de la République servira de support à ce dispositif.

4.3 ENGAGEMENTS DE L'EDUCATION NATIONALE

L'accès à l'éducation et la lutte contre le décrochage scolaire sont des conditions essentielles de l'égalité des chances pour les enfants issus des quartiers prioritaires de la ville. A travers la mise en œuvre de la refondation de l'Ecole de la République, l'Education nationale répond à une double ambition :

Améliorer les performances de notre système éducatif

Réduire les inégalités sociales en faisant mieux réussir les élèves dès le plus jeune âge.

Pour atteindre ces objectifs, une attention particulière sera portée à l'implantation des postes « Plus de maîtres que de classes » et les « pôles » Accueil de moins de 3 ans » dans les quartiers politique de la ville, dans la limite des moyens attribués.

Mais c'est avant tout un travail partenarial bien compris qui permettra de mieux répondre aux besoins des élèves.

C'est pourquoi l'éducation nationale accompagne les actions dans et autour de l'école, qu'elles portent sur le suivi du travail scolaire, l'éducation à la santé et à la citoyenneté, ouverture culturelle, l'accès à une pratique sportive, ou l'implantation des familles, dont l'objectif sera de permettre un meilleur accès aux apprentissages.

Nous savons que l'intérêt porté par les parents aux activités de leur enfant est facteur de réussite. C'est pourquoi les actions permettant de restaurer les parents dans leur rôle seront favorisées. En lien avec les programmes de réussite éducative, une meilleure coopération avec les familles sera recherchée en développant les mesures et les actions leur permettant une plus grande implication dans le parcours scolaire de leur enfant.

La lutte contre le décrochage, priorité nationale, est réaffirmée et chaque établissement devra organiser un groupe de prévention du décrochage scolaire actif, en lien avec les acteurs locaux.

Par sa délibération n° 2015-2.5.20 en séance Conseil départemental du 29 juin 2015, le Département a acté sa volonté d'être signataire des 12 contrats de ville et des conventions locales du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) d'intérêt national et régional du Val-de-Marne. Il a également adopté le principe de sept axes prioritaires d'intervention du Département dans les 12 futurs contrats de ville.

Une fois connus les engagements financiers des différents partenaires, des avenants déclineront localement les engagements concrets du Conseil Départemental sur tout ou partie de ces axes prioritaires et feront l'objet d'un passage en Commission permanente.

4.5 ENGAGEMENTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

D'autre part, en investissement, par la poursuite du dispositif régional de renouvellement urbain dont les nouvelles modalités de mise en œuvre seront discutées ultérieurement, à la fois en accompagnement du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) de l'ANRU et dans le cadre du volet territorial du CPER 2015-2020.

- développement économique, emploi, formation et insertion professionnelle
- réussite éducative, soutien à la parentalité
- valeurs de la République, jeunesse, citoyenneté et promotion de la laïcité (éducation à la citoyenneté, participation des citoyens, ateliers sociolinguistiques et santé)

suivantes :

D'une part, en fonctionnement, par le financement de projets de collectivités et d'associations dans le cadre des crédits spécifiques « Actions politique la ville », en faveur des thématiques prioritaires suivantes :

Elle mobilisera en outre des politiques spécifiques d'intervention dans les seuls quartiers prioritaires tant en fonctionnement qu'en investissement.

- jeunesse
- égalité femmes/hommes
- lutte contre les discriminations

et sur les axes transversaux des contrats de ville :

- politiques éducatives, formation, développement économique et accès à l'emploi,
- amélioration du cadre de vie et mobilités,
- cohésion sociale et citoyenneté.

Dans ce cadre renouvelé, la Région signe les contrats de ville et mobilise ses dispositifs de droit commun, en investissement comme en fonctionnement, en faveur des quartiers prioritaires et quartiers en veille, en fonction des enjeux dégagés du diagnostic local établi par la collectivité, sur les axes prioritaires suivants :

La délibération CR 23-15 du 12 février 2015 révisé les modalités d'intervention de la Région Ile-de-France en matière de politique de la ville.

4.4 ENGAGEMENTS DU CONSEIL REGIONAL

contrat de ville.

Enfin, l'éducation nationale s'engage à porter à la connaissance de ses personnels le présent

travail partenarial pour promouvoir la tolérance, le respect, l'égalité entre les filles et les garçons. Renforcer le lien social et le mieux-vivre ensemble est une préoccupation dans les écoles. La mobilisation de l'école pour les valeurs de la République oblige les établissements scolaires, à travers la mise en place d'un comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté, et les écoles, à un

L'objectif de la politique du Département est que les quartiers en politique de la ville ne soient plus perçus comme des quartiers à difficulté mais à potentiels. Dans une logique d'un développement territorial équilibré et solidaire, cette transformation ne pourra se faire que s'ils deviennent véritables quartiers de vie avec une réelle mixité fonctionnelle basée sur une fonction bien sur d'habitat, mais également d'activité et d'emploi, d'éducation, de loisirs (culture et sports) et un cadre de vie de qualité (avec un habitat renouvelé, une desserte améliorée, des espaces naturels valorisés, des lieux de consommation adaptés aux besoins des habitants...).

L'objectif également pour le Département est de se concentrer sur 7 axes prioritaires et lisibles d'intervention dans les contrats de ville, en y mobilisant les politiques de droit commun départementales et les crédits spécifiques de la politique de la ville (tant en fonctionnement qu'en investissement). Ces 7 axes sont les suivants :

- 1- Petite enfance : un développement des modes de gardes pour favoriser la socialisation des enfants et faciliter l'accès à l'emploi des parents
- 2- Un renforcement des équipements publics, sociaux, culturels et sportifs pour lutter contre le non-recours, faciliter l'accès aux droits et développer le mieux vivre ensemble
- 3- Ouvrir les collèges et les gymnases des collèges en dehors des plages horaires scolaires et créer un espace parents dans chaque collège
- 4- Un soutien affirmé aux initiatives associatives dans les quartiers pour soutenir la cohésion sociale, le bien vivre ensemble, l'accès aux droits, la lutte contre les discriminations et la citoyenneté
- 5- Des actions de soutien au développement économique et l'emploi dans les quartiers
- 6- Une nouvelle convention cadre ANRU-Conseil Départemental-Etat sur le NPRNU pour aboutir à un renouvellement urbain de tous les quartiers val-de-marnais
- 7- L'amélioration de la desserte de tous les quartiers val-de-marnais

En outre, le Conseil Départemental a souhaité poursuivre son soutien aux actions sur l'ensemble des quartiers d'habitat social et ne pas se limiter à cette nouvelle géographie prioritaire afin d'éviter tout décrochage territorial des quartiers sortants de cette nouvelle politique de la ville.

4.6 ENGAGEMENTS DE POLE EMPLOI

1/ Renforcer le droit commun de Pôle emploi au bénéfice des demandeurs d'emploi domiciliés dans les QPV

Engagements de Pôle emploi sur la formation :

- Faciliter l'accès à la formation afin de répondre aux besoins du marché du travail :
 - SPO : délivrer les Offres de service, orientation (Conseillers + psychologues du travail)
 - Atelier VAE (validation des acquis de l'expérience)
 - Formations individuelles ou collectives
 - Action de formation préalable au recrutement (AFPR)
 - Préparation opérationnelle à l'emploi (POE)
 - Périodes d'immersion en entreprise (PMSMP)
- Augmenter le niveau de qualification en fonction du marché du travail :
 - Mettre en œuvre le Conseil en Evolution Professionnel(CEP) en déployant la prestation « Activ'Projet » en particulierement au bénéfice des demandeurs d'emploi QPV

- Mobiliser les conseillers dédiés à la relation entreprise de Pôle emploi afin de promouvoir la candidature des demandeurs d'emploi et particulièrement ceux domiciliés dans les QPV,
 - auprès des entreprises.
 - Poursuivre l'amélioration de la transparence du marché du travail : promotion du site pole-emploi.fr – CV en ligne –
 - Proposer aux entreprises des méthodes de recrutement innovantes qui favorisent la lutte contre les discriminations.
 - Prospecter les entreprises avec un potentiel de placement et renforcer la promotion des profils.
- Engagements de Pôle emploi pour accompagner les besoins en recrutement et particulièrement auprès des TPE et PME :**

2/ Favoriser et accompagner les créations d'entreprises et le développement d'activités économiques dans les QPV

- Tenir compte des besoins spécifiques des DE du territoire pour les prestations mandatées par Pôle emploi.
 - Mobiliser les actions dans les secteurs d'activité à fort potentiel d'offres d'emploi :
 - Ateliers sectoriels (métiers aéronautiques, MN, sanitaire et social)
 - Ateliers thématiques (formation, création et reprise d'activité, IAE, VC pour les bas niveaux de qualification, réseaux, marché caché, TH, seniors, recherche d'emploi, projet)
 - Jobs dating (TH, IAE, généralistes, jeunes...)
 - Développer des services numériques afin d'améliorer l'accessibilité des services de Pôle emploi, en particulier auprès du public jeune : e-formation (MOOC) sur pole-emploi.fr, salon en ligne, webdating, applicatifs Smartphone, mini site mobile jeune...
 - Favoriser la mobilité et la reprise d'emploi en mobilisant les aides Pôle emploi
 - Lutter contre les discriminations à l'embauche en mobilisant des modalités de recrutement alternatif tels que la Méthode de Recrutement par Simulation et Webdating (présélection par Pôle emploi et 1^{er} entretien sans communication du CV à l'entreprise) mis en place par Pôle emploi
 - Lutter contre le déficit de réseau et particulièrement des jeunes développant les partenariats de parrainage avec les NQT, FACE, Mosaik RH
- Engagements de Pôle emploi sur l'adaptation de son offre de service au bénéfice des demandeurs d'emploi habitant les QPV :**

- Sur les contrats aidés (CUI, EAV), PE s'engage à respecter les objectifs chiffrés indiqués dans l'arrêté préfectoral IDF du 13 février 2015 et sa note d'orientation n° 2015044-0001 au bénéfice des Demandeurs d'emploi domiciliés dans les QPV.
- Engagements de Pôle emploi sur la mobilisation de la Politique de l'emploi :**
- Augmenter les accompagnements en modalité « renforcé ». L'objectif dans le contrat de ville est de proposer cet accompagnement en priorité aux DE des QPV les plus éloignés de l'emploi.
 - Mettre en place en partenariat avec le Conseil départemental, l'accompagnement global.
 - L'objectif dans le contrat de ville est de proposer cet accompagnement en priorité aux DE des QPV présentant un cumul de difficultés sociales et professionnelles.
 - Mobiliser l'accompagnement intensif des jeunes et particulièrement ceux domiciliés dans les QPV, par les conseillers à l'emploi de PE.
 - Renouveler nos partenariats avec les Missions locales, les CAF emploi et les PLIE.
- Engagements de Pôle emploi sur l'intensification des accompagnements :**

- Promouvoir l'alternance (contrat de professionnalisation et d'apprentissage) comme levier d'insertion pour les DE QPV

• les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...)
 • les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...)
 • les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...)

- D'une part, les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :
- 2- En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :
 - l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires, le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi, les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...)
 - 1- En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la cohésion sociale et la solidarité, pour le développement et la compétitivité des territoires et pour la transition écologique et l'environnement.

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville.

4.7 ENGAGEMENTS DE LA CAISSE DES DEPOTS

- Lever les freins périphériques à l'emploi des DE domiciliés dans les QPV tels que la mobilité (avec Wimooov, « Papa Charlie »...), la garde d'enfant (« People and baby »...), la santé
- Valoriser l'insertion (SIAE, PLIE)
- Promouvoir l'orientation et la formation professionnelle (Mission locale, Cité des métiers, CFA...)
- Accompagner les porteurs de projet de création d'entreprise (Réseau « Entreprendre en Val de Marne » du Conseil départemental, CCI, CMA, ADIE, Micro crédit...)
- Partager le diagnostic territorial avec les acteurs locaux et territoriaux.

Objectifs des partenariats :

Engagements de Pôle emploi « Rechercher et développer des complémentarités à l'offre de service de Pôle emploi au bénéfice des DE qui en ont le plus besoin »

3/ Travailler en complémentarité des offres de services des partenaires dans les QPV

- Mobiliser les mesures d'adaptation aux postes de travail : action de formation préalable au recrutement, préparation opérationnelle à l'emploi, contrats aidés...
- Favoriser les périodes de mise en situation professionnelle.
- Informer les porteurs de projet des différents dispositifs favorisant la création d'activités
- Promouvoir l'alternance.

- Renforcer la territorialisation des politiques de santé
- S'appuyer de façon privilégiée sur les contrats locaux de santé (CLS) pour réduire les inégalités sociales et territoriales de santé. Les CLS jouent un rôle majeur de transformation du système de santé au niveau local en proposant des parcours de santé adaptés aux besoins des

4.9 ENGAGEMENTS DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE

En dernier lieu, la Caf du Val de Marne s'engage à concourir à la réussite des prérogatives transversales des nouveaux contrats de ville que sont l'égalité femmes/hommes, la jeunesse, et la lutte contre les discriminations.

Au sein du troisième pilier « Développement économique et emploi », les services de la Caf du Val de Marne peuvent soutenir les professionnel(le) de la Petite Enfance des territoires prioritaires, notamment en renforçant l'information aux familles, et en accompagnant les projets innovants facilitant l'insertion socioprofessionnelle des parents de jeunes enfants.

Quant aux développements relatifs au « Cadre de vie et au renouvellement urbain », la Caf poursuit ses efforts en accompagnant les projets favorisant l'animation de la vie sociale, et la rénovation et l'aménagement de logements notamment non décents et indignes.

Ainsi, la Caf du Val de Marne renforce son soutien aux collectivités locales et aux associations œuvrant pour le soutien à l'exercice de la fonction parentale, le développement de l'offre d'accueil du jeune enfant, l'accompagnement aux loisirs et à la scolarité des enfants et des jeunes.

C'est à ce titre que la Caf du Val de Marne s'engage, par un soutien méthodologique et financier adapté, afin de développer ses offres partenariales sur les territoires reconnus au titre de la géographie prioritaire.

La Caisse d'allocations familiales du Val de Marne, s'inscrit pleinement dans les orientations déterminées dans la Convention d'objectifs et de gestion, signée entre l'Etat et Caisse nationale des allocations familiales 2013-2017, relatives notamment à la conciliation entre vie professionnelle et familiale et à l'insertion des familles dans leur environnement socio-économique. Aussi la Caf voit dans l'émergence de la nouvelle génération des dispositifs « Politique de la ville » une opportunité de réaffirmer son intervention départementale et locale au service des familles aux côtés des partenaires locaux.

4.8 ENGAGEMENTS DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, établissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

3- En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

D'autre part, les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipements urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et qualification des espaces publics concourant au projet urbain du quartier ;
- opérations de qualification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

habitants grâce à la mobilisation coordonnée des politiques publiques de soins et de prévention.

- Assurer le développement de projets de santé publique dans les quartiers prioritaires et participer à la dynamique des CLS via les Ateliers Santé Ville (ASV).
- Garantir et renforcer pour les quartiers prioritaires une offre de prévention adéquate en fonction des besoins réels, notamment en matière de vaccinations, de dépistage et d'éducation en santé.
- Utiliser le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux soins (PRAPS) mené par l'Agence pour favoriser un meilleur accès au système de santé et à la prévention des personnes les plus démunies, en cohérence avec leur parcours de vie.

La convergence entre les quartiers des contrats de ville et les territoires prioritaires de l'ARS doit permettre de renforcer les dynamiques territoriales en santé existantes ou susceptibles d'être développées.

4.10 ENGAGEMENTS DE L'OFFICE FRANÇAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTEGRATION

L'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII), opérateur de l'Etat pour l'accueil des étrangers admis au séjour régulier en France assure :

1- La visite médicale de prévention

La visite médicale est une visite de prévention, de dépistage (tuberculose) et d'orientation vers le système de soins français. Dans le Val de Marne, les étrangers peuvent se faire vacciner gratuitement à son issue.

2- La signature du Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI)

Le contrat d'accueil et d'intégration est un contrat qui lie les étrangers primo arrivants à l'Etat. Il prévoit, une journée de formation civique obligatoire, une session d'information sur la vie en France et les droits et devoirs des parents, une formation linguistique et un bilan de compétence professionnelle si besoin.

3- L'accès aux droits

Au travers de ces dispositifs, la plate-forme d'accueil et d'intégration de l'OFII joue un rôle pivot dans l'accès aux droits des étrangers et notamment des femmes primo arrivantes.

4.11 ENGAGEMENTS DU BAILLEUR SOCIAL IMMOBILIERE 3F

3F dans le cadre de la mise en place du Contrat de Ville 2015-2020 de la commune de Thiais, réitère son engagement à s'inscrire dans une dynamique de mobilisation, permettant de répondre aux multiples enjeux à venir.

3F mobilisera, l'ensemble des ressources nécessaires, dans la mesure de ses moyens, pour inscrire pleinement ses actions dans la démarche de ce nouveau Contrat de Ville.

Pour 3F, cette contribution se veut le reflet de la cohésion et de l'esprit de partenariat qui doit trouver sa continuité dans la mise en œuvre de collaborations quotidiennes notamment sur les questions de sécurité et tranquillité résidentielle, d'équilibre social des quartiers, de gestion urbaine de proximité, mais également sur la finalisation des projets urbains du premier PNRU.

ORGANISATION ET PILOTAGE

Deux instances et une structure opérationnelle sont mises en place :

1 Comité de pilotage

Le comité de pilotage valide, pilote et évalue le Contrat de Ville à toutes les étapes du Projet :

- Validation du diagnostic partagé
- Formalisation du contrat-cadre
- Définition des objectifs opérationnels
- Validation des programmes thématiques
- Évaluation du projet.

Il sera composé de toutes les parties signataires au contrat : Le Maire de Thiais, le Préfet ou son représentant, le bailleur social, La Caisse des Dépôts, les collectivités territoriales, les Chambres consulaires et tout partenaire public ou privé qui en manifeste l'intérêt.

2 Comité technique

Le comité technique devra être mis en place conjointement au comité de pilotage.

Il sera co-animé par l'État et la Commune.

Il regroupera les techniciens des différentes composantes du comité de pilotage.

Il prépare, met en œuvre et assure le suivi les décisions du comité de pilotage.

Il organise les différents groupes de travail thématiques des trois piliers du contrat de ville.

3 Structure opérationnelle / évaluation du Contrat de ville

La Ville met en place une structure interne pour assurer la mise en œuvre du Contrat de Ville.

Placée sous la direction du Directeur Général des Services, elle est composée d'un chef de projet et du Médiateur pour l'Emploi.

Elle prépare les réunions du Comité de pilotage et du comité technique, organise les réunions des groupes thématiques et des partenaires opérationnels du projet (associations, services municipaux service public de l'emploi...).

Elle gère les aspects administratifs du Contrat de Ville: appels à projet, programmation annuelle, financement, suivi de réalisation des actions.

Evaluation

Un plan d'actions sera réalisé chaque année, ce qui permettra d'ajuster les objectifs et de décliner les actions

Ce plan d'actions annuel comprendra :

La déclinaison des actions par piliers

Le plan de financement du programme annuel

L'évaluation des actions menées l'année précédente et les ajustements nécessaires

Une évaluation globale sera réalisée en 2020 pour la période 2015-2020.

4 Signataires

Thiais, le 7 juillet 2015

Le Maire de Thiais
Conseiller départemental
du Val-de-Marne

Le Procureur de la République

La Présidente du
Conseil régional
d'Ile-de-France

Le Directeur départemental I3F
du Val de Marne

La Directrice générale
De la CCI Val-de-Marne

Le Directeur territorial
de Pôle Emploi Val-de-Marne

La Directrice territoriale
OFII Val-de-Marne

Le Préfet du Val-de-Marne

L'Inspecteur d'Académie

Le Président du Conseil
départemental du Val-de-Marne

Christian FAVIER

Le Directeur régional Ile-de-France
de la Caisse des Dépôts

Le Président de la Chambre
des Métiers et de l'Artisanat 94

Le Directeur de la Caisse
d'allocations familiales
du Val-de-Marne

Le Directeur territorial du
Val de Marne
de l'Agence Régionale de Santé

Le Délégué Territorial Adjoint

Dr Matthieu BOUSSARIF

